Pôle Recherche

Manuel d'histoire de la Wallonie

Chapitre 03.

Période romaine

Synthèse

10 juillet 2012

03-00. Introduction

« Depuis des siècles, la terre des Wallons est une terre romane et n'a pas cessé de l'être. Voilà le fait capital de l'histoire des Wallons qui explique leur façon de penser, de sentir, de croire ». En commençant ainsi sa synthèse intitulée *La Wallonie, Terre romane*, l'historien Félix Rousseau ne pouvait mieux établir le cadre dans lequel s'inscrivent deux mille ans d'histoire du pays wallon[1]. La longue expérience professionnelle de l'archiviste namurois lui permettait de rédiger cet ouvrage qui connaît un succès considérable lors de ses six rééditions[2] ; il s'inscrit dans la lignée historiographique lancée par Franz Cumont[3] au début du XXe siècle et que poursuit notamment Louis Bertaux à la fin des années 1960[4], sans oublier Maurice Wilmotte selon lequel : « C'est Rome qui a fait la Wallonie »[5] ni Léopold Genicot qui n'hésita pas à écrire : « Sans César et ses troupes, la Wallonie n'aurait probablement jamais existé »[6] (**doc. 03-00-01**).

Au-delà des formules, la terre wallonne a été en permanence une « marche », qu'elle ait été perçue depuis Rome, Dijon, Paris, Madrid, Vienne ou Berlin, mais de quelque point de vue qu'il s'agisse, une marche romane. « C'est leur première originalité, soulignait Félix Rousseau en parlant des Wallons, il en est bien d'autres et dans tous les domaines », s'empressait-il d'ajouter, montrant ainsi qu'il refusait tout attribut exclusif de l'identification des habitants du territoire situé entre le Rhin et la mer, plus précisément autour de l'axe mosan (**doc. 03-00-02**). Et comme beaucoup d'autres collectivités, les habitants de l'actuelle Wallonie furent avant tout reconnus comme tels par leurs voisins. L'adjectif puis substantif « wallon » a d'abord été créé et utilisé dans les langues germaniques (sous les formes welche, wal(a)h, etc.) pour désigner des peuples romanisés, distincts des Germains. L'origine du mot wallon a très bien été étudiée par Albert Henry dans une synthèse elle aussi maintes fois rééditée[7], et c'est sur base de ses travaux qu'aucune confusion ne peut être faite aujourd'hui sur l'origine des Wallons (**doc. 03-00-03**).

Au-delà des mots, l'empreinte de Rome est quasi omniprésente en pays wallon, tant cette période historique a laissé de traces dans l'urbanisme, l'architecture, les modes de vie, la langue, le domaine politique, ou encore bien sûr le droit (**doc. 03-00-04**).

---

[1] Œuvre d'un historien expérimenté (Félix Rousseau fête alors ses 73 ans), *La Wallonie, Terre romane* est publiée en 1960 dans la collection *Connaître la Wallonie* créée au sein du nouvel Institut Jules-Destrée.

[2] Félix ROUSSEAU, *La Wallonie, Terre romane*, suivi de *L'art mosan*, présentation Ph. Destatte, Introduction Léon-E. Halkin, Charleroi, Institut Destrée, 1993.

[3] Franz CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée, essai historique*, 1ère éd., Bruxelles, Lamertin, 1914, 1919 (2e éd.). Cfr. http://195.220.134.232/numerisation/tires-a-part-www-nb/0000005387533.pdf

[4] Louis BERTAUX, *La Romanisation de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2 vol., 1969 et 1970.

[5] Cité par Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 1981, p. 9.

[6] Léopold GENICOT, *Racines d'Espérance*, Bruxelles, Didier-Hatier, 1986, p. 22.

[7] Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie,* 3e éd., Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1990, 152 p., coll. Notre Histoire.

03-01. Une Romanisation en Gaule du Nord ?

La romanisation de la Wallonie[8], plus précisément de la Gaule, est une expression qui a maintes fois été utilisée, souvent pour signifier l'installation durable des us et coutumes venant de Rome et la disparition (généralement présentée seulement comme brutale) de toutes les caractéristiques des peuples celtes occupant les territoires du nord désormais intégrés à un empire dont le centre de décision est loin au sud. Selon les époques, les chercheurs lui ont donné des définitions différentes et le concept de « romanisation » reste controversé.

Il correspondrait, selon Raymond Brulet, « à un processus de transfert linéaire d'idées et de culture du centre du pouvoir vers les provinces conquises, dans lequel les communautés locales tendent à devenir romaines, en dehors de toute possibilité d'échanges mutuels »[9]. Selon cette définition, Rome, « puissance colonisatrice », s'impose par les armes et offre un modèle de civilisation supérieur à celui des provinces conquises. Cette vision, aujourd'hui dépassée, tendait à assimiler la romanisation à une action de colonisation.

Concernant la Gaule, on parle désormais d'intégration, concept selon lequel un peuple conquis conserve son identité culturelle « dans un environnement qui affiche clairement son obédience aux valeurs de la culture dominante »[10]. Ce concept n'explique toutefois pas l'ensemble du phénomène.

L'acculturation est le phénomène qui traduit le mieux la situation. La cohabitation étroite et permanente entre les deux cultures – romaine et gauloise – (**doc. 03-01-01**) a débouché sur « un produit de synthèse original ». Les témoignages livrés par l'archéologie plaident pour cette théorie. Cette fusion s'est faite distinctement d'une région et d'une époque à l'autre.

Dans ce processus, la langue latine a joué un rôle de premier ordre, mais il est difficile de déterminer la place occupée par la langue gauloise. L'onomastique livre toutefois quelques informations. Ainsi, chez les Nerviens et les peuples de Germanie inférieure, les noms latins repérés sont nombreux et il y a peu d'assonances germaniques ; chez les Trévires, par contre, les noms comportent des éléments celtiques et latins. L'empreinte de Rome est également assez claire concernant les institutions municipales, qui ont été intégrées par les populations locales (processus de municipalisation). Par ailleurs, Rome a tenu une place centrale en matière d'urbanisation : elle a diffusé le modèle de la ville et ses techniques de construction (architecture en pierre, chauffage par hypocauste, thermes), ainsi que les grands travaux d'infrastructure (comme les routes). Dans le domaine religieux, il semble que les magistrats ont puisé dans le panthéon indigène les cultes principaux comme celui de la déesse gauloise des chevaux Epona.

Ainsi, « les populations gallo-romaines ont choisi l'intégration à l'Empire, sans renoncer à certaines des valeurs ancestrales, et ont subi, en retour, le phénomène de l'acculturation »[11] (**doc. 03-01-02)**.

Les contacts interpersonnels contribuent à l'assimilation de la culture romaine par les populations indigènes qui semblent alors découvrir l'écriture. On n'a aucune trace de formes d'écriture dans l'espace wallon avant la conquête romaine. L'éducation joue un rôle d'abord auprès des élites locales. Textes antiques, inscriptions, tablettes de cire, représentations (**doc. 03-01-03**) sont autant de sources qui ont permis d'enrichir nos connaissances sur l'éducation à l'époque gallo-romaine.

---

[8] Cfr notamment Louis BERTAUX, *La Romanisation de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2 vol., 1969 et 1970.

[9] Raymond BRULET, sous la dir. de, *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 15.

[10] *Ibid.*, p. 15.

[11] *Ibid.*, p. 19.

Il existait trois cycles : primaire, secondaire et supérieur. La majorité des enfants suivaient le premier niveau. Pour ce qui est des deux autres cycles, seule l'élite sociale pouvait y accéder et majoritairement les garçons. Les enfants de familles plus modestes apprenaient donc un métier dès l'âge de douze ans.
L'élève commençait sa scolarité vers l'âge de sept ans. À l'école primaire, il apprenait à lire, écrire et compter auprès du *primus magister* ou *magister ludi litterarii*. Il semble qu'au terme de ce niveau, chaque enfant connaissait les bases du latin.
À l'âge de onze ou douze ans, il accédait au deuxième cycle assuré par un *grammaticus* qui lui faisait découvrir les textes des auteurs classiques.
Enfin, le dernier degré auquel il accédait vers l'âge de quinze ou seize ans était dirigé par un *rhétor* qui lui apprenait l'art du discours, du bien parler, l'art oratoire.

03-02. Le droit romain

Le principal héritage légué par la Rome antique est le droit romain. On reconnaît le plus souvent quatre étapes dans l'évolution du droit romain.

La première période, des origines de Rome à la moitié du IIe siècle avant J-C, est celle du droit romain ancien. Il s'agit principalement d'un droit coutumier, très formaliste qui conserve des liens étroits avec la magie et la religion. La société concernée par ce droit est rurale.

« La deuxième période constitue l'âge d'or du système juridique romain »[12]. À cette période commencée en 150 avant notre ère correspond l'apparition des premiers juristes professionnels, ainsi que la mise en place de la procédure formulaire, « qui permet le développement de nouvelles règles de droit, élaborées par le magistrat »[13]. Le préteur, magistrat chargé de rendre la justice, peut, selon cette procédure, compléter ou même modifier le droit, dans le cas où celui-ci ne se trouverait plus adapté aux problèmes juridiques de l'époque.

La troisième phase de l'évolution du droit romain – qui coïncide avec le Bas-Empire – est celle du droit postclassique qui concentre notamment le pouvoir législatif aux mains de l'empereur. Il est en outre marqué par l'influence du christianisme et n'attribue plus au préteur le rôle créateur qui lui était reconnu en droit classique. Il d'agit donc d'appliquer la législation impériale. En outre, avec les invasions germaniques, le droit romain ne disparaîtra pas, car il sera encore d'application pour les populations d'origine gallo-romaine. Les rois germaniques demanderont également des codifications du droit romain, ce qui permettra à celui-ci de ne pas être oublié. Cependant progressivement, il se transformera et s'éloignera de plus en plus de sa forme classique « du fait de la disparition des grandes écoles de droit et de l'isolement croissant des régions occidentales par rapport à Constantinople et à l'Orient grec »[14]. Ce « droit romain vulgaire » est toutefois connu : les rois germaniques ont ordonné la rédaction de compilations (la *Lex Romana Visigothorum* au VIe siècle, par exemple, ou encore la *Lex Romana Burgundionum*, au même siècle), inspirées surtout du Code de l'empereur romain Théodose II et des Institutes du juriste Gaïus.

Justinien, entouré de ses juristes, s'est quant à lui lancé, durant les années 528 à 534, dans une grande phase de codification qui comprend le Digeste, les Institutes, le Code et les Novelles. L'œuvre juridique de Justinien, appelée *Corpus Iuris Civilis* depuis le XVIe siècle, restera d'application en Orient, mais pas en Occident. Au XIe siècle, il est redécouvert dans une bibliothèque italienne et deviendra la base de l'enseignement juridique de l'école de droit de Bologne. Progressivement, les universités européennes fondées entre les XIIe et XVe siècles enseigneront le droit romain à côté du droit canonique. En Occident, donc, coexistent droit coutumier, de tradition germanique, intimement lié à la pratique, et droit savant, étudié à l'université. Lors de la rédaction des textes législatifs, le droit romain y est souvent incorporé, entrant ainsi en concurrence, dans plusieurs pays européens, avec le droit coutumier.

C'est enfin le *Code civil des Français* de 1804, appelé aussi *Code Napoléon*, qui diffusera le droit romain largement (**doc. 03-02-01**). Cette synthèse de la coutume et des règles du droit romain sera en effet introduite en Belgique, au Luxembourg, en Italie et en Espagne, et son influence s'étendra encore, lors de la colonisation, aux pays d'Afrique francophone et en Amérique latine.

---

[12] René ROBAYE, *Le droit romain*, 3e éd., Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2005, p. 25.

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*, p. 26.

03-03. Les voies de communication

Les sources dont nous disposons pour appréhender cette problématique sont assez limitées. Les fouilles archéologiques permettent de localiser les différentes voies, sans parfois pouvoir déterminer une datation précise. Les sources littéraires ne livrent quant à elles que des renseignements assez vagues. Par contre, les itinéraires anciens et les documents épigraphiques fournissent davantage de données concernant le réseau routier du territoire wallon.

Les auteurs classiques (Suétone, Pline le Jeune ou encore Apulée) livrent des renseignements « sur le voyage, sur le mode d'utilisation des voies, sur la politique et les techniques d'aménagement des routes »[15]. Cependant, ceux-ci concernent l'Italie et pas la Gaule. D'autres auteurs, le poète Stace ou le géographe Strabon, donnent toutefois quelques informations sur les routes gauloises : la technique de construction utilisée pour la *via Domitiana* en Italie et décrite par Stace (**doc. 03-03-01**) rencontre les observations de terrain des routes sillonnant le territoire wallon. En outre, grâce aux écrits de Jules César, nous savons que plusieurs routes parcouraient déjà la Gaule avant son arrivée sur le territoire, en attestent ces déplacements éclairs ; nous ignorons par contre l'importance de leur récupération durant la période romaine.
Des itinéraires routiers datant de la période romaine nous sont parvenus. Ils constituent une mine de renseignements pour les chercheurs. La Table de Peutinger est une copie médiévale d'une carte antique dessinée dans la première moitié du Ve siècle. Figurent sur cette carte le parcours de routes romaines avec les différents sites qu'elles traversent, les distances entre les différents points et l'itinéraire le plus commode pour joindre une station à une autre, de même que les cours d'eaux et les éléments topographiques principaux. L'Itinéraire d'Antonin est quant à lui une liste des routes, des différentes stations traversées et des distances entre chacune d'elles. Ce document remonte aux années 212-217, mais la version qui nous est parvenue semble dater quant à elle des règnes de Dioclétien ou de Maximien, entre 284 et 305.
Ces deux documents ne dressent évidemment pas un panorama exhaustif de toutes les voies romaines de Wallonie, mais en confrontant ces deux sources, on a pu reconnaitre l'existence de trois grandes liaisons routières sur le territoire wallon, reliant les capitales de cités. La plus ancienne route qui traverse notre région est la Chaussée Brunehaut. Construite entre 20 et 10 avant J-C, elle quitte Boulogne vers l'est et rejoint Cologne en deux trajets distincts, de Boulogne à Bavay et de Bavay à Cologne. Apparues plus tardivement, deux autres chaussées sillonnent le territoire wallon : l'une, considérée comme claudienne, joint Reims à Trèves en passant par le sud Luxembourg, l'autre reliant Reims à Cologne remonte au règne de Claude. Le réseau routier principal s'est donc mis en place au cours du Ier siècle après J-C. Le IIe siècle a quant à lui surtout connu des travaux d'entretien et de réparation des voies. Un réseau routier secondaire encore assez mal apprécié existait également : il unissait des agglomérations de moins grande ampleur.
Les documents épigraphiques viennent aussi au secours des chercheurs, notamment les born es militaires. « Les routes étaient en effet jalonnées de hautes colonnes cylindriques en pierre, placées à distance régulière en bordure de chaussées et donnant une indication de distance »[16]. Deux exemplaires de ce type ont été retrouvés en Wallonie, l'un à Buzenol, le long de la voie Reims-Trêves, l'autre à Péronnes-lez-Binche, le long de la voie Bavay-Cologne.

---

[15] Raymond BRULET, *op. cit.*, p. 56.

[16] *Ibid.*, p. 59.

03-04. Les premières agglomérations

Après la victoire sur la Gaule, Rome s'est attelé à développer des agglomérations sur le territoire conquis. « Elles peuvent être considérées comme le chaînon intermédiaire entre le monde urbain en tant que tel et les campagnes, qui font aussi l'objet du plus grand soin. […] Outre le fait qu[e ces centres habités] concourent à dynamiser l'économie de l'Empire, ils pourront faire partie d'une structuration politique et administrative des régions conquises »[17]. En effet, après chaque conquête, Rome créait des nouvelles provinces : la Wallonie actuelle s'intégrait dans deux provinces romaines, celles de Belgique et de Germanie inférieure, au Haut-Empire. Les cités ou *civitas* s'inséraient dans ces provinces (le territoire de l'actuelle Wallonie comptait la cité des Nerviens, des Ménapiens, des Trévires, ainsi que la cité des Rèmes). « Le cadre administratif de la cité bénéficie de deux entités de niveau secondaire dont le fonctionnement est encore assez peu connu : il s'agit du *pagus* et du *vicus* »[18]. Les premiers disposent d'organes administratifs tels qu'une assemblée et des institutions. Ce sont des instances de décision officielle et ils prennent des décrets. Les seconds, disposant d'une organisation administrative, sont soumis à la *civitas* et placés aux mains des habitants, les *vicani*, constitués en collectivité et eux-mêmes placés sous l'autorité de *magistri vici* et de *curatores vici*. En Wallonie, une inscription atteste de l'existence du *vicus* de Theux, celui d'Arlon est attesté lui aussi dans une inscription, mais aussi dans un itinéraire ancien, de même que le *vicus* de Liberchies.

Certaines agglomérations, comme Alésia et le Titelberg, sont établies dans la continuité des anciens sites fortifiés gaulois, d'autres, comme Namur et Pommerœul, connaissent une continuité d'occupation entre la période celtique et la période augustéenne. D'autres encore, par contre, relèvent de la politique impériale et sont créées *ex nihilo* le long des chaussées en même temps que le réseau routier se développe. Entre le règne de Claude et l'époque flavienne, les agglomérations sont en plein essor et ne cessent de développer leurs infrastructures et leur habitat. Au début du IIe siècle ou au cours de la dernière décennie du siècle précédent, elles connaissent une phase de réaménagement urbanistique.

La question du vocabulaire n'est pas simple. Doit-on parler de villes, d'agglomérations, de bourgs, de villages ? L'appellation « agglomération » est celle qui rend le mieux compte de la réalité antique. Dans le monde gallo-romain, elles sont très nombreuses. « Elles sont revêtues d'une dimension économique très nette, mais ne répondent pas à un modèle unique. Le terme convient donc bien à une réalité contrastée. Il est neutre et imprécis et peut s'appliquer à toutes les structures d'habitat groupé, qui se situent hiérarchiquement entre la ville et l'exploitation rurale »[19]. Leur nature est complexe et les chercheurs ont tenté d'en établir une classification, selon divers critères tant urbanistiques (intensité du caractère urbain de l'agglomération) ou fonctionnels (définition du caractère principal de l'agglomération), que chronologiques (période de création de l'agglomération). Appliqués au Nord de la Gaule, ces critères permettent de déterminer une classification des agglomérations en « petites villes » (Tournai au IIe siècle), « agglomérations semi-urbaines » (Liberchies, Saint-Mard, Arlon, Namur), « agglomérations routières » (Pommerœul, Braives), « stations routières » (Chapelle-Lez-Herlaimont, Chameleux), « agglomérations sanctuaires » (Fontaine-Valmont), et enfin en « agglomérations artisanales » (Morville, Vodecée).

L'agglomération gallo-romaine s'organise selon quatre types de plan. Le plan centré (**doc. 03-04-01**), que l'on retrouve à Arlon ou à Saint-Mard, est celui des agglomérations desservies par des axes routiers qui ont favorisé leur création et leur développement ou de celles qui servent de

---

[17] *Ibid.*, p. 83.

[18] *Ibid.*, p. 48.

[19] *Ibid.*, p. 83.

carrefours aux axes reliant les principales destinations. Le plan polynucléaire (**doc. 03-04-02**) qui est celui de Tournai, Namur ou encore Huy, est typique des sites organisés sur les deux rives d'un cours d'eau. Le village-rue (**doc. 03-04-03**), attesté dans la plupart des agglomérations routières, notamment à Pommerœul, Braives, Vervoz, Waudrez ou encore Baudecet et dans les stations routières de Chapelle-lez-Herlaimont et Chameleux, a un plan très allongé le long duquel s'étendent divers bâtiments. L'habitat dispersé (**doc. 03-04-04**) est caractéristique des sites religieux. On le retrouve notamment à Fontaine-Valmont ou à Tourinnes-Saint-Lambert.

Les agglomérations sont également structurées autour de quartiers fonctionnels. Cette répartition de l'espace est bien perceptible à Tournai, Saint-Mard ou encore Liberchies. « On distingue les quartiers des sanctuaires, artisanaux, portuaires, résidentiels, commerçants et les zones funéraires »[20]. L'étendue de ces agglomérations est difficile à estimer, mais elle porte le plus souvent sur 10 ou 25 ha.

Les fonctions des agglomérations sont souvent multiples. Le secteur primaire est le moins étudié et les agglomérations rurales n'ont pas encore été reconnues. Pour ce qui concerne les autres agglomérations, la production agricole semble n'avoir concerné que les besoins courants. Certaines maisons disposaient en outre d'une basse-cour et parfois de quelques bêtes laitières. Toutes les agglomérations se livraient par contre à la production artisanale, le plus souvent de céramique (Amay, Braives), et à la sidérurgie, plus rarement au travail du bronze et à la verrerie, la tabletterie, le travail de l'os ou aux fabrications de cuir. La fonction tertiaire des agglomérations est difficile à repérer, car son attestation est liée aux textes, notamment les mentions épigraphiques, qui sont très rares. Les objets découverts sur certains sites témoignent de productions locales, mais aussi d'échanges extérieurs. Les boutiques, entrepôts ou les quartiers d'artisans attestent d'une économie de consommation au sein du site et de sa région. Dans certains autres cas, l'exportation dépasse la région et les productions (métallurgiques, de bijoux, de vaisselles) transitent par les agglomérations portuaires (Tournai, Namur), véritables intermédiaires dans la distribution. On connait en outre l'existence de courants commerciaux lointains : les céramiques fines, vins, huiles ou autres sauces de poisson sont parvenus chez nous dans des amphores de pays méditerranéens orientaux et occidentaux.

Au IIIe siècle, à la suite de la crise politique et des invasions germaniques des années 268 et 275, « un coup d'arrêt brutal sera porté à l'occupation de ces bourgades »[21]. Un tiers des agglomérations créées au Haut-Empire seront abandonnées définitivement et, au début du IVe siècle, un autre tiers ne pourra plus vivre sans la protection d'une forteresse.

[20] *Ibid.*, p. 85.
[21] *Ibid.*, p. 110.

Pôle Recherche

Manuel d'histoire de la Wallonie

Chapitre 03.

Période romaine

Documents

10 juillet 2012

03-00-01 Welche, welsche, wal(h)a, wallon…

« (…) wallon est un vocable ancien sur lequel je dois m'étendre quelque peu. Comme welche, il dérive de l'allemand *wal(a)h* : étranger romanisé. Synonyme de roman ou de français, ce nom a été appliqué aux romanophones du Nord par opposition à leurs voisins de Germanie. *Welsche Schweiz* : Suisse romande ; Flandre wallonne : Flandre gallicane. L'adjectif latin *wal(l)onicus* est formé d'ailleurs sur le même modèle que *theutonicus*, d'où provient theuton ».

Léon-E. HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire*, dans Philippe DESTATTE (présentation), Léon-E. HALKIN (Introduction), *Félix ROUSSEAU, Wallonie, Terre romane,* suivi de *L'art mosan*, Notre histoire, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1993, p. 51.

03-00-02 Une originalité parmi d'autres

« À l'heure actuelle, le mot *Wallon* s'applique à toute la population de langue et de culture françaises qui habite le sud de la Belgique. Comme on le sait, au point de vue purement philologique, il peut être pris dans une acception plus restreinte.

Les Wallons actuels ne forment pas une race. *De grâce, ne parlons pas de la race wallonne.* Depuis des temps immémoriaux, il n'existe plus de race en Europe occidentale. Au cours des siècles, celle-ci a connu un formidable brassage humain, a constitué un véritable creuset où sont venus se fondre des éléments ethniques surgis de tous les points de l'horizon. En Europe occidentale, *ce sont les cultures qui s'opposent, non les races.*

Les Wallons représentent les descendants des plus anciennes populations ayant occupé, *depuis l'époque néolithique,* les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique ([1]).

Lors de l'arrivée de Jules César, dont les *Commentaires* représentent la première source écrite où il est question de notre pays, ces populations étaient celtisées ; elles avaient conscience d'appartenir à une grande unité : *la Gaule.* (…) On peut parler d'une civilisation gauloise.

Félix ROUSSEAU, *Wallonie, Terre romane*, 6e éd., Philippe Destatte (présentation), Léon-E. Halkin (introduction), Charleroi, Institut Destrée, 1993, p. 60-63.

---

[1] Les noms de *Belge* (Belga) et de *Belgique* (Belgica), tombés en désuétude après la période romaine, ont été ressuscités, comme mots savants, à la Renaissance ; ils ne sont devenus d'un usage courant qu'au XVIIIe siècle. Historiquement parlant, parmi les habitants de la Belgique actuelle, seuls les Wallons *descendent des anciens Belges,* puisque les Flamands ont pour ancêtres des envahisseurs germains qui s'établirent dans le Nord de la Gaule aux IVe et Ve siècles de notre ère. Voir l'étude si documentée de Paul BONENFANT, professeur de l'Université de Bruxelles, *Du Belgium de César à la Belgique de 1830,* dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles,* t. L, 1961, p. 31-58.

03-00-03 À propos des Wal(h)as

« Une région comme la Wallonie ne se construit pas sans un mûrissement long et profond de ses différentes composantes politiques, économiques, sociales et culturelles. Les grands précurseurs de l'idée en ont tous été conscients même s'ils ressentaient l'urgence de la démarche, en raison de l'érosion continue de nos structures démographiques et industrielles. Ainsi, les Wallons d'aujourd'hui portent le bagage de générations toujours enrichies d'apports extérieurs, particulièrement grâce aux migrations, qui se sont succédé sur cette terre à la suite de ces habitants des marches celtiques que les Germains, leurs voisins du nord et de l'est, appelaient Walha, c'est-à-dire l'Étranger ». Dans sa note de bas de page, l'historien Philippe Destatte ajoute :

« Pour le professeur Albert Henry, ce mot désigna, pour les Germains, déjà avant l'ère chrétienne, les habitants des marches celtiques, au sud et à l'ouest des régions occupées par les Germains. Après la romanisation de la Gaule, les Germains de l'ouest [...] continuent à employer Walha pour désigner les Celtes romanisés et les Romains habitant le long de la frontière[2]. De son côté, Léon-E Halkin indiquait en 1938 que synonyme de roman ou de français, ce nom a été appliqué aux romanophones du Nord par opposition à leurs voisins de Germanie[3]. Félix Rousseau mentionne que le terme signifiait l'Étranger, le Celte, le Gaulois, le Romain au regard du Germain[4]. Jules Destrée y fait référence, en citant Godefroid Kurth et Henri Pirenne dans *Wallons et Flamands...*, p. 42-53.

Pour ceux qui comprennent difficilement, ceci ne signifie aucunement que les Walha aient constitué un peuple, ni qu'ils soient des Wallons, ni qu'ils soient les ancêtres des habitants actuels ».

Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (préface), *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles),* Notre Histoire, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1997, p. 35

---

[2] Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, 5e éd., Charleroi, Institut Jules Destrée, 1990, p. 21.

[3] *La Wallonie devant l'histoire*, article de *La Cité chrétienne*, n° 298, Gembloux, 20 mai 1939, p. 420-424.

[4] Félix ROUSSEAU, *Namur et la France, Conférence donnée le 15 juillet 1958*, dans *A travers l'histoire de Namur, du Namurois, de la Wallonie, Recueil d'articles de Félix Rousseau...*, Bruxelles, Crédit communal, 1977, p. 180.

03-00-04 La position culturelle des Wallons

« [...] Pourquoi les Wallons parlent-ils le français ? Pourquoi les Wallons participent-ils à la culture latine, sous sa forme française ? Voilà des questions d'un intérêt capital, car nous pouvons en saisir les effets à tous les instants de notre vie sociale [...].

Depuis des siècles, les Wallons se trouvent aux avant-postes de la Latinité. Ils sont les descendants des Gallo-Romains du nord de la Gaule. Aux premiers siècles de notre ère, nos ancêtres ont abandonné leurs dialectes celtiques pour parler le latin populaire, le latin usuel. En Gaule, après la chute de l'Empire romain, le latin populaire, livré à lui-même, a évolué suivant les régions. Il a donné naissance aux dialectes de langue d'oïl au nord de la Loire, aux dialectes de langue d'oc au sud du fleuve. Nos dialectes wallons, picards, lorrains appartiennent à la famille des dialectes d'oïl. Quant au latin littéraire, appris dans les écoles, il resta une langue immuable, figée, la seule langue écrite, la seule langue culturelle en Europe occidentale pendant de longs siècles.

Au XIIIe siècle, il se produit en Europe occidentale un événement d'une portée considérable : la montée des langues vulgaires. Vous savez qu'on entendait par langues vulgaires tous les parlers qui n'étaient pas le latin littéraire. Certaines langues vulgaires sont, au XIIIe siècle, suffisamment évoluées, suffisamment constituées pour prétendre à devenir des langues écrites, des langues de culture, des langues d'administration. Le latin perd son hégémonie. Or, dans l'ancienne Gaule, parmi les dialectes d'oïl, un dialecte s'élève : le francien, qui devient une "coïnê", c'est-à-dire, une langue commune, langue littéraire certes, mais aussi langue administrative, langue de négoce, voire langue internationale.

Cette langue commune issue du francien, c'est-à-dire du dialecte de Paris et de l'Île-de-France, sera appelée désormais le français. À cause de la cour de France, le français devient la langue noble, la langue de la courtoisie et du bon ton dans l'Europe entière. À cause des foires de Champagne, devenues les grandes assises du commerce international, le français devient la langue commune des marchands. Dans le monde des affaires, le parler de France occupe, au XIIIe siècle, la même place que l'anglais de nos jours. À cause de l'importance que prend la bourgeoisie au XIIIe siècle, le français devient, peu à peu, la langue de l'administration. Les bourgeois préfèrent une langue vulgaire au latin, resté la langue du clergé. Le français devient aussi la langue de la Croisade. Enfin, n'oublions pas de souligner que la littérature française acquiert, au XIIIe siècle, la première place en Europe. Son prestige est incomparable.

[...] Que va-t-il se passer dans nos régions wallonnes à cette époque au point de vue linguistique ? Un dialecte (par exemple le dialecte liégeois) va-t-il prendre le pas sur les autres parlers et devenir l'organe commun, la "coïnê" ? Nullement. Remarquons qu'à part Tournai et le Tournaisis, qui sont fiefs français, la principauté de Liège, les comtés de Hainaut, de Namur, et de Luxembourg se trouvaient en Terre d'Empire, donc situés en dehors des frontières politiques de la France. Et, cependant, dès le XIIIe siècle, c'est le français qui est adopté partout comme langue littéraire. Voilà le fait capital de l'histoire intellectuelle de la Wallonie.

Sans aucune contrainte, de leur propre volonté, les Wallons sont entrés dans l'orbite de Paris, et, depuis sept siècles, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, n'ont cessé de participer à la culture française. Certes, le français employé dans nos régions au moyen âge, sera un français provincial, un français émaillé de wallonismes ou de picardismes suivant le cas. Les réussites seront variables suivant le degré. Ce qu'il faut souligner avant tout, c'est la volonté qui se manifeste d'employer la langue littéraire. Le français de chez nous ne sera ni plus ni moins provincial que celui en usage dans la plupart des provinces françaises à la même époque. [...]

Les Wallons ont eu une chance inouïe dans leur histoire : un dialecte d'oïl, c'est-à-dire appartenant à la même famille linguistique que leurs propres dialectes, est devenu très tôt une langue universelle. Ils s'y sont rattachés tout naturellement. Il n'y a jamais eu de culture wallonne. Ce n'est pas le dialecte qui a créé le trait d'union entre tous les Wallons, mais bien le français, autrefois comme aujourd'hui. [...] ».

Félix ROUSSEAU, *Le problème culturel en Belgique*, dans *La Nouvelle Revue wallonne*, t. XIII, n° 3-4, juillet – décembre 1965.

03-01-01 Inscription funéraire

Photo G. Focant.

L'inscription funéraire de Sicinius et de sa famille a été retrouvée à Namur, sur la citadelle. Ce monument a une grande valeur historique à divers égards ; il est la première identification aussi claire d'une famille romaine à Namur, il confirme l'occupation de l'éperon rocheux à la fin de l'époque romaine et illustre le degré de romanisation de l'agglomération au Ier siècle de notre ère.

03-01-02 La romanisation

Les Romains nous apportent une civilisation plus avancée, celle de la Méditerranée. Aussi la période romaine restera-t-elle – à mon avis – *la période capitale* de l'histoire des Wallons. Nous pouvons en percevoir les conséquences à tous les instants de notre vie sociale, puisque notre langue littéraire, le français, et nos dialectes wallons ont une mère commune, une langue de la Méditerranée : *le latin*. Remarquons la durée de cette période : à peu près *cinq siècles,* c'est-à-dire un espace de temps aussi long que celui qui nous sépare des ducs de Bourgogne.

La terre des Wallons a fait partie, alors, d'un immense empire s'étendant de la Bretagne (l'Angleterre actuelle) jusqu'à l'Arabie et groupant toutes les régions d'Europe, d'Asie, d'Afrique situées en bordure de la Méditerranée.

Dans la Gaule, devenue province romaine, notre pays occupe une situation géographique avantageuse. Il se trouve dans l'axe du plus grand courant de circulation qui vivifie la Gaule, le *système rhodanien-rhénan,* lequel correspond à une série de voies d'eau et de routes terrestres : Rhône, Saône, Meuse, Moselle, Rhin. Remarquons – ce qu'on ne dit jamais – que c'est sur cette ligne principale de circulation que se sont fixées les trois capitales successives qu'a connues la Gaule romaine : d'abord sur le Rhône, Lyon, *caput Galliarum,* pendant le Haut Empire, puis sur la Moselle, Trêves, qui deviendra au IVe siècle la résidence des Empereurs d'Occident, la Rome du Nord; enfin, aux derniers jours de l'Empire, de nouveau une ville du Rhône : Arles.

Rappelons-nous qu'en Gaule, pendant le Haut Empire, l'armée romaine est avant tout une armée de couverture ; elle s'échelonne le long du Rhin, le fleuve frontière. Aussi est-il incontestable que, dans la Gaule du nord, la contrée la plus *latinisée* fut la rive gauche du Rhin. Les fortes garnisons permanentes, établies avec femmes et enfants, vivaient de l'arrière-pays. Cet arrière-pays était représenté, pour une part notable, par nos régions. On sait que l'Entre-Sambre-et-Meuse a constitué alors le bassin industriel le plus septentrional de la Gaule. Ses forges travaillaient principalement pour l'armée du Rhin. Franz Cumont a pu écrire : "Les armes avec lesquelles les légions du Bas Rhin défendaient la frontière étaient forgées avec le fer de la Belgique" ([5]). La prospérité de l'agriculture s'explique également par le débouché des produits agricoles vers le Rhin. On sait combien les *villas* romaines furent nombreuses sur notre sol. Quantité de nos villages wallons leur doivent leur origine. Ainsi, le pays correspondant à la Wallonie actuelle fut-il *profondément romanisé.*

Remarquons l'importance historique que garderont, chez nous, les *cadres* de l'administration romaine, c'est-à-dire les *civitates* = *civitas Tungrorum, civitas Nerviorum, civitas Turnacensium, civitas Treverorum.*

Ces cadres administratifs survivront dans nos diocèses médiévaux et, comme les anciennes *civitates,* les diocèses formeront de véritables *entités,* non seulement au point de vue religieux, mais dans bien d'autres domaines, même au point de vue dialectal. N'est-il pas curieux de constater que l'aire de diffusion du dialecte *wallon* proprement dit correspond, en gros, à l'ancien diocèse de Liège (*civitas Tungrorum*), alors que le *rouchi* ou *picard* relève des anciens diocèses de Cambrai et Tournai (*civitas Nerviorum* et *Turnocensium*) et que le *gaumais* correspond à la "romance terre", c'est-à-dire à la partie restée romane de l'ancien diocèse de Trêves (*civitas Treverorum*) ».

Félix ROUSSEAU, *Wallonie, Terre romane*, 6e éd., Philippe DESTATTE (présentation), Léon-E. HALKIN (introduction), Charleroi, Institut Destrée, 1993, p. 60-63.

---

[5] Franz CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée,* 2e éd., Bruxelles, 1919, p. 39. Voir aussi dans la collection *"Connaître la Wallonie",* Louis BERTAUX, *La Romanisation de la Wallonie,* 1964.

03-01-03 Le maître d'école

© Institut Archéologique du Luxembourg. Musée Archéologique d'Arlon. Photo H. Maertens.

Ce bas-relief conservé au Musée archéologique d'Arlon a été retrouvé à Arlon, dans l'ancien cimetière. Il date des années 41 à 54. Il représente un maître d'école, la férule sur l'épaule, debout devant un tableau dont une partie du cadre seulement est visible. À sa gauche, un personnage, dont on ne distingue plus que la tête et la main droite, écrit sur le tableau.

03-02-01 Le Code civil

« Mon seul code par sa simplicité a fait plus de bien en France que toutes les lois qui m'ont précédé... Ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné quarante batailles ; Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil »

Napoléon, cité par Las Cases dans *Mémorial de Sainte-Hélène*

03-03-01 La construction des routes

STACE, *Silvae*, livre IV, III.

« Hic quondam piger axe vectus udo
Nutabat cruce pendula viator,
Sorbebatque rotas maligna tellus ;
Et plebs in mediis Latina campis
Horrebat mala navigationis ;
Nec cursus agiles, et impeditum
Tardabant iter orbitae tacentes,
Dum pondus nimium querens sub alta
Repit languida quadrupes statera ;
At nunc, quae solidum diem terebat,
Horarum via facta vix duarum :
Non tensæ volucrum per astra pennae,
Nec velocius ibitis, carinæ.

Hic primus labor inchoare sulcos,
Et rescindere limites, et alto
Egestu penitus cavare terras:
Mox, haustas aliter replere fossas,
Et summo gremium parare dorso,
Ne nutent sola, ne maligna sedes,
Et pressis dubium cubile saxis :
Tunc umbonibus hinc et hinc coactis,
Et crebris iter alligare gomphis.

O quantæ pariter manus laborant !
Hi caedunt nemus, exsuuntque montes,
Hi ferro scopulos trabesque levant ;
Illi saxa ligant, opusque texunt
Cocto pulvere sordidoque topho ;
Hi siccant bibulas manu lacunas,
Et longe fluvios agunt minores ».

« Là, naguère le voyageur, sur un essieu tardif et ruisselant d'eau, restait ballotté et suspendu comme un criminel en croix ; là, une terre perfide engravait les roues, et le peuple latin avait à redouter au milieu des champs toutes les horreurs du naufrage ; et l'on n'y avançait pas, et des ornières fangeuses embarrassaient, retardaient la marche, tandis que la mule, harassée sous un fardeau trop lourd, gémissait et se trainait à grand'peine. Aujourd'hui ce trajet, qui demandait une journée entière, se fait en moins de deux heures, l'oiseau n'est pas plus rapide quand il part à tire-d'aile, et la fuite du vaisseau sur les mers n'est pas plus prompte.

> Ouvrir de larges sillons, aplanir quelques endroits du sol, et le fouiller profondément pour en tirer la terre, c'était là le premier travail. Il fallait ensuite remplir les fossés d'une terre plus dure, et préparer un lit de ciment convenable pour le dos incliné de la route, dont le sol ne devait ni vaciller, ni faire chanceler les chars sur un lit de pierre mal assurées ; il s'agissait enfin d'assujettir l'ouvrage à droite et à gauche par des chaînes de pierres, et de maintenir encore ces chaînes par de fortes agrafes.
>
> O que de mains à la fois occupées ! Les uns coupent le bois et dépouillent les montagnes ; les autres taillent les roches et façonnent les poutres. Ceux-ci à leur tour lient les pierres et les unissent avec la chaux et le tuf desséché ; ceux-là épuisent l'eau stagnante dans les fondrières, et font disparaître jusqu'au moindre courant ».
>
> Désiré NISARD (dir.), *Stace, Martial, Manilius, Lucilius Junior, Rutilius, Gratius Faliscus, Némésianus et Calpurnius, œuvres complètes avec la traduction en français*, Paris, 1842, p. 56-57.

Cette silve est consacrée à une nouvelle route, la *Via Domitiana* (voie domitienne). Ce passage explique les avantages qu'offre cette voie, notamment en termes de temps, et les techniques de construction employées, qui sont celles observées sur les routes romaines sillonnant le territoire actuel de la Wallonie.

03-04-01 Le plan centré

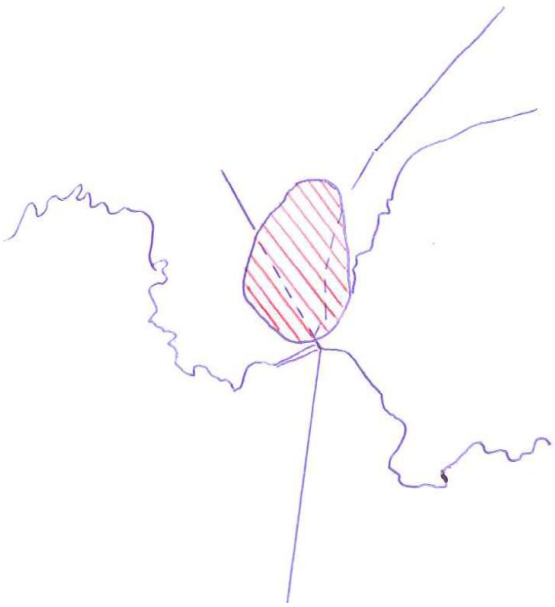

Dessin reproduit d'après Raymond BRULET (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 85.

L'agglomération de Saint-Mard (dessin) s'est développée selon un plan centré. C'est également le cas d'Arlon et des agglomérations servant de carrefours aux routes reliant les destinations importantes.

03-04-02 Le plan polynucléaire

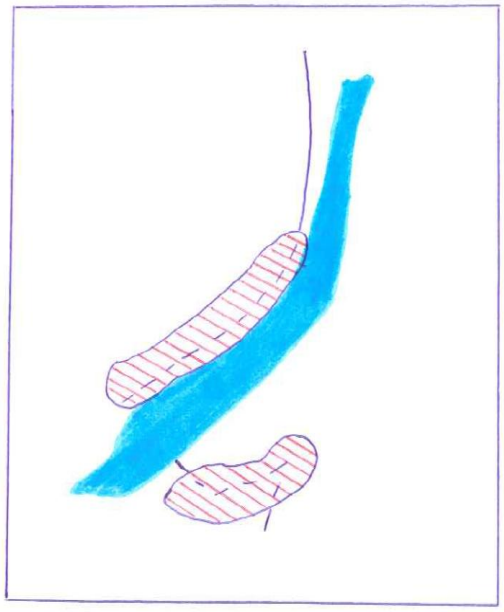

Dessin reproduit d'après Raymond BRULET (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 85.

Le plan polynucléaire, comme à Ombret (dessin), Tournai, Namur et Huy, est adopté par les agglomérations développées sur les deux rives d'un fleuve.

03-04-03 Le village-rue

Dessin reproduit d'après Raymond BRULET (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 85.

Les villages-rues comme Vervoz (dessin), Pommerœul, Braives, Waudrez ou encore Baudecet, sont le plus souvent des agglomérations routières qui s'étendent sur un plan en ruban le long duquel se développent les habitations et les autres constructions sur une distance allant parfois jusqu'à un kilomètre. Les stations routières de Chapelle-lez-Herlaimont et de Chameleux sont également organisées selon ce plan, mais elles s'étendent sur une plus courte distance.

03-04-04 L'habitat dispersé

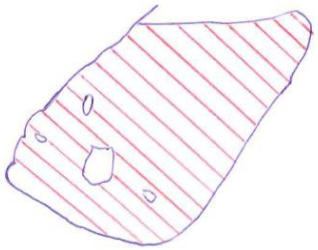

Dessin reproduit d'après Raymond BRULET (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 85.

L'habitat dispersé, que l'on retrouve au lieu-dit « Ville d'Anderlecht » à Blicquy (dessin), à Fontaine-Valmont ou encore à Tourinnes-Saint-Lambert, est celui des sites religieux et des lieux plus ruraux.

Musées

Archéosite d'Aubechies : http://www.archeosite.be/presentation.php

Espace gallo-romain d'Ath : http://www.ath.be/default.asp?V_DOC_ID=921

Malagne, la gallo-romaine à Rochefort : http://www.malagne.be/

Musée archéologique d'Arlon : http://www.ial.be/fr_archeologique.php?variable=accueil|Archeologique|Accueil|fr

Musée du Malgré-Tout à Treignes : http://www.museedumalgretout.be/

Musée gallo-romain de Liberchies : http://geminiacum.be/v2/index.php/voir/section/3

Orientation bibliographique

FICHTL Stephan, *Les Gaulois du nord de la Gaule (150 – 20 av. J-C.)*, Paris, éd. Errance, 1994

BERTAUX Louis, *La Romanisation de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2 vol., 1969 et 1970.

BONENFANT Pierre-Paul, *Du Belgium de César à la Belgique de 1830,* dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles,* t. L, 1961.

BRULET Raymond (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine, 2008.

CUMONT Franz, *Comment la Belgique fut romanisée, essai historique*, 1ère éd., Bruxelles, Lamertin, 1914, 1919 (2e éd.). Cfr. http://195.220.134.232/numerisation/tires-a-part-www-nb/0000005387533.pdf

GENICOT Léopold, *Racines d'Espérance*, Bruxelles, Didier-Hatier, 1986.

HALKIN Léon.-E., *La Wallonie devant l'histoire*, dans DESTATTE (Ph.) (présentation), HALKIN (L.-E.) (Introduction), *Félix ROUSSEAU, Wallonie, Terre romane, suivi de L'art mosan*, Notre histoire, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1993.

HASQUIN Hervé, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 1981.

HENRY Albert, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie,* 3e éd., Charleroi, Institut Jules Destrée, 1990, 152 p., coll. Notre Histoire.

La Belgique romaine, numéro spécial de *Archéologie et sciences des origines*, n°315, juillet-août 2006.

La Wallonie devant l'histoire, article de *La Cité chrétienne*, n° 298, Gembloux, 20 mai 1939.

NISARD D. (dir.), *Stace, Martial, Manilius, Lucilius Junior, Rutilius, Gratius Faliscus, Némésianus et Calpurnius, œuvres complètes avec la traduction en français*, Paris, 1842.

ROBAYE René, *Le droit romain*, 3e éd., Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2005.

ROUSSEAU Félix, *La Wallonie, Terre romane,* Charleroi, Institut Jules Destrée, 1960 (Connaitre la Wallonie, 2).

ROUSSEAU Félix, *Wallonie, Terre romane*, 6e éd., Philippe DESTATTE (présentation), Léon-E. HALKIN (introduction), Charleroi, Institut Destrée, 1993.

Site internet

http://gerardcoulon.chez-alice.fr/enseignants/enseignants.htm